Conseil supérieur de l'éducation
Québec

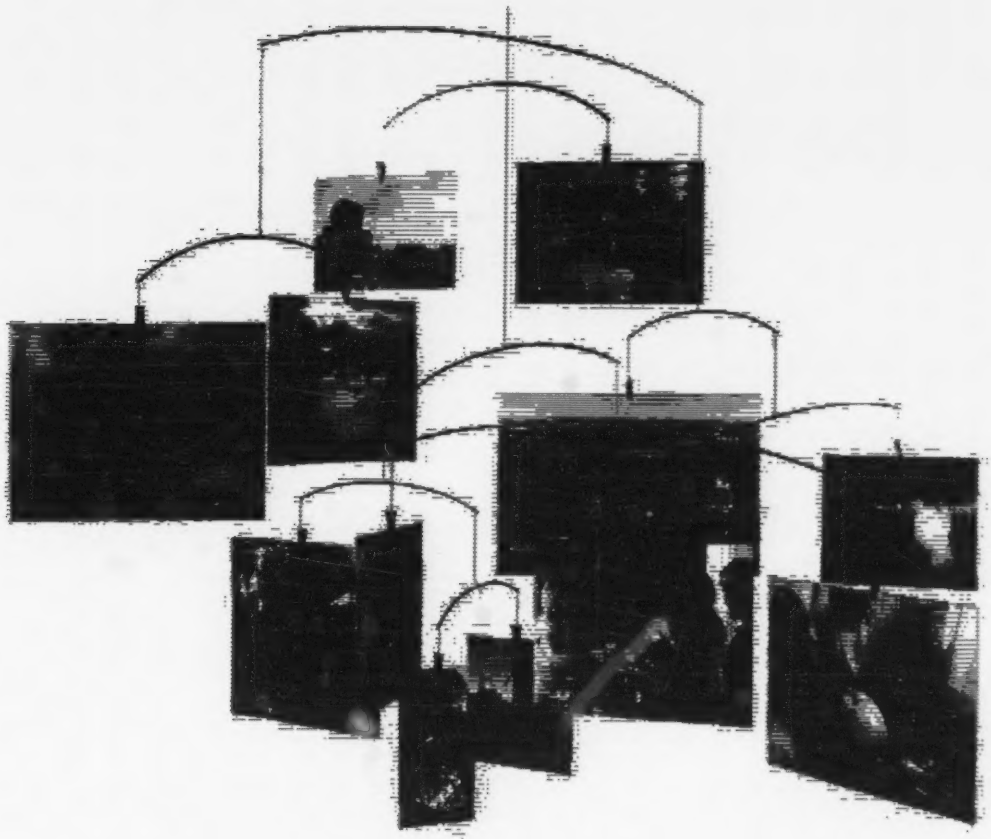

Plan d'action de développement durable 2009-2013

Responsable : Claude Painchaud

Révision linguistique : Isabelle Tremblay

Mise en page : Direction de l'administration et des communications

Dépôt légal — mars 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-55644-2

© Gouvernement du Québec

Mot de la présidente

Dans la foulée de la Loi sur le développement durable, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 2006, c'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil supérieur de l'éducation.

Ce plan d'action expose les actions déjà menées par le Conseil et celles qu'il entend mettre en œuvre au cours des prochaines années afin de s'inscrire dans le projet collectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Élément fondamental de la démarche de l'État en matière de développement durable, cette stratégie convie la société québécoise à adopter une vision responsable de son développement, en assurant une qualité de vie à ses citoyens tout en garantissant celle des générations à venir.

La préoccupation du mieux-être des générations actuelles et futures, prônée par la démarche gouvernementale de développement durable, est au cœur même de la mission du Conseil supérieur de l'éducation. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, le Conseil a pour fonction première de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation. Son mandat s'étend de l'éducation préscolaire à l'enseignement et à la recherche universitaires, y compris l'éducation des adultes. Par son action, le Conseil veut favoriser le plein épanouissement des personnes et proposer des réponses aux besoins actuels et futurs de la société québécoise en matière d'éducation.

Par la diversité et la représentativité des personnes qui le composent, le Conseil joue un rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs. Près d'une centaine de personnes contribuent ainsi, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, aux travaux du Conseil et de ses différents comités et commissions. Comme le préconise la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, l'engagement citoyen est au cœur même de l'exercice de la mission du Conseil.

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme public au sens de la Loi sur l'administration publique. En 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) a été mis sur pied en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et rattaché administrativement à celui-ci. En conséquence, le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil supérieur de l'éducation concerne aussi ce comité de même que l'ensemble des commissions et autres comités formés par le Conseil.

Au cours des quatre années de son premier plan d'action de développement durable, le Conseil fera porter principalement ses actions sur ses pratiques organisationnelles en consacrant ses efforts à l'amélioration de ses compétences internes en matière de développement durable. Par l'adoption d'objectifs organisationnels clairs et la mise en œuvre d'actions concrètes et documentées, le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil supérieur de l'éducation contribuera à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale.

La présidente,

Nicole Boutin

Le Conseil supérieur de l'éducation et la démarche de développement durable

Créé en 1964 par une loi distincte de celle du ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation est un lieu privilégié de réflexion qui vise le développement à moyen et à long terme d'une vision globale de l'éducation en vue de favoriser le plein épanouissement des personnes et de proposer des réponses aux besoins de la société en matière d'éducation.

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et la société ainsi que par ses fonctions politique, démocratique et éducative, le Conseil joue un rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs, par l'écoute attentive des milieux concernés.

D'abord, par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à moyen et à long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de mise en perspective et de pertinence.

Ensuite, par sa fonction démocratique, le Conseil prend appui sur l'engagement citoyen dans ses initiatives et se met à l'écoute des acteurs concernés pour connaître les besoins de la société au regard de l'éducation. Le Conseil compte ainsi 22 membres nommés par le gouvernement pour un mandat d'une durée de quatre années. Il est composé de citoyennes et de citoyens intéressés par l'éducation, qui occupent différentes fonctions dans les milieux de l'éducation et qui sont issus des diverses composantes de la société québécoise. Le Conseil comprend également cinq commissions, dont il nomme les membres pour un mandat d'au plus trois ans. Il peut aussi former des comités, notamment pour l'élaboration du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Au total, ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil rend publics ses avis et productions. Il fait la promotion des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

Les valeurs profondes du Conseil s'incarnent dans l'exercice même de ces trois fonctions. Le Conseil aspire à l'amélioration de la qualité de l'éducation, à son accessibilité pour tous à la grandeur du territoire et à la réussite du plus grand nombre, en recherchant le bien commun, la justice sociale et le bien-être dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique.

Créé en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que cette dernière lui soumet relativement aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études, aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services ainsi qu'aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études. Ce comité est rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Dans son champ de compétence, la mission du Conseil supérieur de l'éducation s'inscrit donc intrinsèquement dans le concept même du développement durable, lequel s'appuie sur une vision à long terme du développement qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques qu'il recèle. Tout comme le promeut la Loi sur le développement durable, l'action du Conseil vise à ce que la société québécoise réponde aux besoins actuels de ses citoyens, en matière d'éducation, tout en se préoccupant de la réponse aux besoins des générations futures. De plus, le Conseil a toujours été particulièrement sensible à la contribution de l'éducation au développement du Québec et de ses régions.

Les différentes productions[1] du Conseil témoignent du lien direct et naturel entre sa mission et plusieurs des principes retenus dans la Loi sur le développement durable, notamment :

- l'accès au savoir;
- l'équité et la solidarité sociale;
- la participation et l'engagement;
- la subsidiarité;
- la protection du patrimoine culturel.

De par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit dans l'esprit et les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Dans le cadre de ce premier plan d'action, il entend continuer à enrichir ses réflexions en la matière avec l'ensemble de son personnel et les membres de ses différentes instances.

C'est ainsi que tous les gestionnaires du Conseil ont été associés à la démarche d'élaboration de son premier plan d'action de développement durable et de sélection des objectifs gouvernementaux auxquels il entend contribuer. Des séances de sensibilisation à la démarche gouvernementale ont été tenues à l'intention de tous les membres du Conseil et de la permanence. De plus, un comité interne, formé de représentantes et représentants de toutes les unités administratives du Conseil, a été constitué. Ce comité s'est vu confier le mandat d'examiner les applications concrètes qui découleront du Plan d'action et de proposer un ensemble de mesures à mettre en œuvre.

---

[1] Voir la liste des productions sur le site Internet du Conseil au http://www.cse.gouv.qc.ca .

Un premier plan d'action de développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil supérieur de l'éducation, adopté lors de la 573e réunion du Conseil le 27 mars 2009, s'inscrit dans la cohérence des trois enjeux fondamentaux que soulève la Stratégie gouvernementale : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

Dans son plan d'action, le Conseil entend contribuer à cinq orientations de cette stratégie :

- informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- produire et consommer de façon responsable;
- répondre aux changements démographiques;
- sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Le Conseil supérieur de l'éducation a ainsi retenu cinq objectifs gouvernementaux qu'il a fait siens puis traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de sept actions spécifiques. Le tableau 1 présente une synthèse des choix effectués par le Conseil et le CCAFE pour ce premier plan d'action. Dans la section suivante, on trouvera une mise en contexte expliquant ces choix.

Enfin, comme le demandait la Loi, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux en matière de développement durable afin de sélectionner ceux auxquels il désirait contribuer dans le cadre de son premier plan d'action. On trouvera en annexe les motifs qui ont mené le Conseil à la décision de ne pas retenir certains objectifs.

Tableau 1 – Synthèse Conseil supérieur de l'éducation Plan d'action de développement durable 2009-2013			
Orientations gouvernementales	**Objectifs gouvernementaux**	**Objectifs organisationnels**	**Actions**
Informer, sensibiliser, éduquer, innover.	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.
			Mettre en œuvre des activités visant la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Produire et consommer de façon responsable.	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités régulières du Conseil supérieur de l'éducation.	Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Répondre aux changements démographiques.	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
			Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.

Orientation gouvernementale 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Afin d'assurer l'adhésion du personnel au concept de développement durable et à la prise en compte, dans ses actions, de l'ensemble des seize principes qui lui sont liés, le Conseil supérieur de l'éducation entend mettre en place des mesures de sensibilisation à l'intention de son personnel. De plus, il entend cibler tous les employés dont les fonctions requièrent une connaissance plus approfondie de la démarche de développement durable afin de leur offrir des activités de formation pertinentes. Il importe de bien faire connaître à l'interne les outils et les moyens nécessaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale et à la mise en œuvre d'un développement durable au Québec.

En outre, le Conseil considère comme important que tous ses membres et ceux de ses instances soient sensibilisés à la Stratégie gouvernementale ainsi qu'à leur contribution directe à l'atteinte des objectifs de celle-ci. Compte tenu de la durée limitée des mandats des membres et du renouvellement régulier de la composition du Conseil, de ses instances et du CCAFE, cette action devra être menée de manière continue.

Objectif organisationnel 1 *Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant*	
ACTION 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.
Indicateur	Taux de personnel rejoint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel ayant acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités régulières.

Cibles	▫ Personnel rejoint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011); ▫ 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent rejoint par une activité de formation permettant une connaissance suffisante du concept de développement durable et la prise en considération de ce concept dans ses activités régulières (2013).

ACTION 2	Mettre en œuvre des activités visant la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateur	Pourcentage de membres rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres rejoints dans une proportion de 100 % pendant la période du plan (action menée de manière continue).

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Afin de soutenir la mission qui lui a été dévolue par l'État ainsi que les activités régulières de toutes ses instances, le Conseil supérieur de l'éducation s'appuie sur une équipe dévouée et compétente. De plus, il estime fondamental de maintenir un environnement de travail sain, sécuritaire et stimulant afin de favoriser la santé physique et psychologique de son personnel.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 insiste sur l'importance d'adopter une approche globale en matière de santé et de sécurité, fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des différents milieux de vie, y compris le milieu de travail. Elle convie tous les ministères et organismes publics à déployer des efforts en ce sens afin d'améliorer la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures.

Dans le cadre de son premier plan d'action de développement durable, le Conseil supérieur de l'éducation s'inscrit dans cet objectif et prévoit une action spécifique à cet égard. Bien que ce sujet fasse déjà l'objet d'une attention particulière au sein du Conseil, une démarche sera entreprise, en collaboration avec ses employés, afin d'identifier d'autres gestes susceptibles de favoriser la santé et la qualité de vie.

Objectif organisationnel 2 *S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation*	
ACTION 3	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Indicateur	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel et favorisant la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du plan d'action.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Les activités liées à la mise en œuvre de la mission du Conseil supérieur de l'éducation s'articulent essentiellement autour de l'élaboration de documents et de l'organisation des réunions de celui-ci, de ses commissions et de ses comités, ainsi que de la réalisation et de la diffusion de publications de natures diverses (avis, rapports, études et enquêtes). Ces activités régulières entraînent donc une utilisation de différentes ressources matérielles.

Au cours des dernières années, le Conseil a amorcé une réflexion visant à optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la perspective, notamment, d'une réduction de l'usage du papier. Cette réflexion sera poursuivie et même accentuée au cours des prochaines années afin de minimiser l'impact sur l'environnement des opérations du Conseil. D'autres moyens devront aussi être mis en application, notamment au regard de la consommation énergétique et de la gestion des matières résiduelles.

La mise en œuvre d'un cadre de gestion environnemental s'inscrit tout naturellement dans ce processus de changement. Les nouvelles pratiques qui en découleront feront l'objet d'un effort soutenu de sensibilisation auprès des membres des instances du Conseil et de ses employés et permettront de faire de celui-ci un organisme public plus écoresponsable.

Objectif organisationnel 3 *Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités régulières du Conseil supérieur de l'éducation*	
ACTION 4	Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsable.
Cibles	▪ Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale; ▪ Mise en œuvre de huit mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratique d'acquisition responsable pendant la période du plan d'action.

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

La Stratégie gouvernementale prône l'amélioration du bilan démographique du Québec et, à cet égard, cible la famille comme étant un axe fort du développement durable. « En effet, en plus d'être un facteur de cohésion sociale, de transmission et de permanence des valeurs, elle est un réseau d'aide et de soutien qui dure toute la vie.[2] » Aussi la Stratégie encourage-t-elle les ministères et organismes publics à instaurer des mesures pour améliorer le niveau de vie des adultes en leur permettant de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socioéconomiques favorables à la famille.

La conciliation travail-famille est un objet auquel le Conseil est très sensible, et ce, tant pour les membres des différentes instances que pour son personnel permanent.

Voilà pourquoi il inclut deux actions spécifiques en ce sens dans son premier plan d'action de développement durable. La première concerne le personnel de la permanence et la seconde, les membres du Conseil et de ses instances.

Objectif organisationnel 4 *Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen*	
ACTION 5	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cible	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du Plan d'action.

ACTION 6	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cible	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du Plan d'action.

[2] Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 40.

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Afin de communiquer sa pensée aux décideurs et à la collectivité québécoise, le Conseil dispose principalement des moyens d'intervention suivants :

- le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation qu'il transmet, au moins à tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- les avis qu'il élabore à la demande de la ministre ou de sa propre initiative sur toute question qui relève de la compétence de cette dernière.

Les avis et rapports produits par le Conseil sont le fruit des délibérations entre ses membres. Ces délibérations sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain. Leur pertinence et leur qualité reposent sur la rigueur de leur processus d'élaboration.

Les écrits du Conseil supérieur de l'éducation ont une influence qui s'inscrit dans le temps. Ils témoignent du contexte spécifique de l'époque où ils ont été produits et permettent, par le fait même, de tracer l'évolution non seulement du système d'éducation du Québec, mais également des valeurs de la société québécoise. En conséquence, ces écrits ont une valeur historique et patrimoniale et ont contribué à la construction sociale d'une vision de l'éducation au Québec. Ils sont d'ailleurs régulièrement cités pour expliquer et permettre de comprendre l'évolution du système éducatif québécois.

Au cours des dernières années, l'évolution technologique et l'avènement d'Internet ont grandement contribué à favoriser la diffusion et l'accessibilité des plus récentes productions du Conseil auprès de toutes les personnes intéressées par l'éducation au Québec. Toutefois, une quantité importante de documents anciens ne sont encore diffusés que dans leur version originale (format papier) ou leur édition est épuisée, ce qui, au regard des méthodes de recherche et des technologies de l'information et de la communication utilisées, en limite considérablement l'accès.

C'est pourquoi, dans le cadre de son premier plan d'action de développement durable, le Conseil convient d'une action qui fera en sorte que ce patrimoine soit conservé et mis à la disposition de toutes les personnes intéressées par l'éducation au Québec (bibliothèques gouvernementales, universités, chercheurs, praticiens, etc.).

Objectif organisationnel 5 *S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation et du CCAFE*	
ACTION 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateur	Pourcentage des avis et rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation qui sont accessibles sur Internet.
Cible	D'ici 2010, 80 productions.

ANNEXE 1

Comme l'indique la Loi sur le développement durable, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux afin de sélectionner ceux auxquels il désirait contribuer dans le cadre de son premier plan d'action. Les motifs qui ont amené le Conseil à ne pas retenir certains objectifs sont présentés ci-dessous.

Comme le Conseil a décidé de faire porter principalement son premier plan d'action de développement durable sur ses pratiques organisationnelles internes, il n'a pas prévu d'actions spécifiques visant les objectifs suivants. Toutefois, le Conseil souligne que ces objectifs s'inscrivent directement dans sa mission et qu'à ce titre, ils font déjà l'objet d'une contribution par dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2007-2011[3] du Conseil ainsi que dans ses travaux réguliers.

Objectifs gouvernementaux

3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
15. Accroître le niveau de vie.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

[3] Voir l'annexe 2.

ANNEXE 1
(suite)

Les objectifs gouvernementaux ci-dessous concernent dans une moindre mesure la mission et les responsabilités dévolues au Conseil supérieur de l'éducation. Comme le premier plan d'action de développement durable du Conseil porte sur les objectifs qui interpellent les pratiques organisationnelles internes, il n'a pas été prévu que des actions spécifiques soient entreprises au regard de ces objectifs.

Objectifs gouvernementaux

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

ANNEXE 2

(Tableau synthèse du Plan stratégique 2008-2011 du Conseil supérieur de l'éducation)

ENJEU **La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie**	ENJEU **Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur**	ENJEU **Le pouvoir d'influence du Conseil**
Orientation 1 Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.	**Orientation 2** Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.	**Orientation 3** Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.
Axe : Le système d'éducation dans son ensemble **Objectif 1** Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux. **Objectif 2** Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise. Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire **Objectif 3** Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté. Axe : L'enseignement secondaire **Objectif 4** Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.	Axe : L'enseignement collégial **Objectif 5** Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise. Axe : L'enseignement et la recherche universitaires **Objectif 6** Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.	Axe : La fonction du Conseil **Objectif 7** Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre. **Objectif 8** Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population. Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil **Objectif 9** Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population. **Objectif 10** Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation. Axe : La gestion des ressources humaines **Objectif 11** Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Téléphone : 418 643-3850
Télécopieur : 418 644-2530
Courriel : panorama@cse.gouv.qc.ca

Le document est accessible à l'adresse :
www.cse.gouv.qc.ca

Conseil supérieur de l'éducation
Québec

50-0189